

LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

FACE AUX DÉFIS

*du changement
climatique*

COMPRENDRE
les vulnérabilités
du territoire
pour mieux
préparer l'avenir !



ÉVÈNEMENTS
EXTRÊMES



SÉCHERESSES



INCENDIES
DE FORÊTS



ÎLOTS DE CHALEUR
URBAINS



RISQUES
POUR LES BÂTIMENTS
ET LES HABITANTS



PLAN CLIMAT

Vallée de
l'Ariège



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE VULNÉRABILITÉ

ÉDITO

politique

*Préparer aujourd'hui
le territoire de demain*

L'été que nous venons de traverser laissera une empreinte durable dans nos mémoires. En Ariège comme partout en France, les records de chaleur se sont succédés, les épisodes caniculaires se sont installés dans la durée et chacun a pu mesurer, très concrètement, l'un des effets du changement climatique dans son quotidien. Longtemps perçus comme une perspective lointaine et peu fréquente, ces bouleversements sont désormais une réalité à laquelle nos territoires doivent faire face.

Pour nous, élus, cette évolution constitue un défi majeur, mais aussi une responsabilité collective. Après les données climatiques et les projections scientifiques, il est désormais temps de répondre à la problématique : comment préserver durablement ce qui fait la qualité de vie de nos territoires ? Comment continuer à offrir à nos concitoyens des centres-bourgs agréables à vivre, une ressource en eau préservée, des infrastructures et des réseaux résilients, des services publics de qualité et un territoire capable de mieux prévenir les risques auxquels il est confronté ?

Au fond, c'est bien de l'habitabilité de notre territoire dont il est question.

Depuis plus de 15 ans, le Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège accompagne les collectivités dans cette transition au travers du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Énergie Territorial. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre demeure une priorité absolue, en maîtrisant nos consommations d'énergie, en développant les énergies renouvelables et en favorisant des mobilités plus durables. Mais nous savons désormais que ces efforts, aussi indispensables soient-ils, ne suffiront pas. Notre responsabilité est également d'adapter notre territoire et de préserver durablement les conditions de son développement.

C'est tout le sens de ce livret.



Au-delà du diagnostic de vulnérabilité qu'il restitue, ce document propose des actions concrètes et met en lumière les leviers dont nous disposons pour intégrer progressivement l'adaptation au changement climatique dans nos choix d'aménagement, nos politiques publiques et nos projets.

Ce livret se veut être le point de départ d'une nouvelle étape.

Aussi, les enseignements qu'il rassemble alimenteront les travaux de révision du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Vallée de l'Ariège qui seront menés dès 2027. Cette nouvelle génération du PCAET devra nous permettre de poursuivre avec ambition notre trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en faisant de l'adaptation au changement climatique un pilier à part entière de notre projet de territoire. Cette ambition ne pourra se construire qu'avec l'engagement de tous, élus, partenaires et citoyens.

Le Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège prendra toute sa part dans cette dynamique. Aux côtés des intercommunalités et des communes, ses équipes continueront de mettre leur expertise et leur ingénierie au service des projets locaux afin d'accompagner les élus dans la prise en compte de ces enjeux, de nourrir leur réflexion et de les aider à construire des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire.

Préparer aujourd'hui le territoire de demain, c'est faire le choix de l'anticipation plutôt que celui de la réaction. C'est donner à nos communes les moyens d'agir face aux défis qui s'annoncent, sans les subir et sans renoncer à ce qui fait leur identité. C'est surtout porter une ambition commune : transmettre aux générations futures une Vallée de l'Ariège toujours aussi accueillante, attractive et résiliente, où il fait durablement bon vivre.

Michel Tartié Président du Syndicat mixte
du SCoT de la Vallée de l'Ariège

SOMMAIRE

Au fil du livret



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Comprendre le changement climatique **p.4**

L'adaptation : un enjeu des politiques publiques **p.5**

1

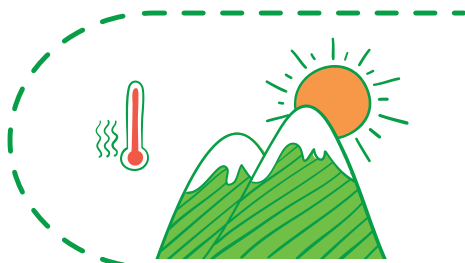
COMMENT LE CLIMAT ÉVOLUE sur notre territoire ?

2

La Vallée de l'Ariège face au défi de l'adaptation **p.6**

Des évolutions climatiques déjà observables sur la Vallée de l'Ariège **p.7**

Des évolutions climatiques qui vont s'accroître **p.8**



QUELLES VULNÉRABILITÉS pour la Vallée de l'Ariège ?

3

Comprendre la vulnérabilité d'un territoire **p.9**

La ressource en eau : un enjeu central **p.10-11**

Des milieux naturels fragilisés **p.12**

Des activités humaines exposées **p.13**

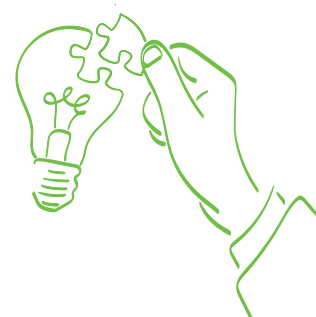
DES IMPACTS DIFFÉRENTS selon les territoires

4

Synthèse du diagnostic de vulnérabilité **p.14-15**

Des réalités climatiques différentes selon les territoires **p.16**

Des risques naturels amplifiés par le changement climatique **p.17**

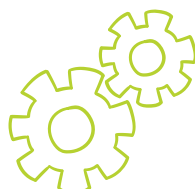


QUELS ENJEUX pour l'action publique ?

5

L'aménagement du territoire : un levier clé pour l'adaptation **p.18-19**

5 gestes d'adaptation pour les communes **p.20-21**



AGIR DÈS AUJOURD'HUI pour préparer le territoire de demain

6

Construire la stratégie d'adaptation du territoire **p.22**

IDEES

COMPRENDRE le changement climatique

Le changement climatique n'est plus une projection lointaine. Il se manifeste déjà concrètement sur les territoires.

Dans la Vallée de l'Ariège, les habitants en perçoivent déjà les effets, qui impactent progressivement les conditions de vie, les activités et les infrastructures.

Ces évolutions interrogent directement l'habitabilité du territoire, c'est-à-dire sa capacité à rester un espace de vie agréable et adapté face aux changements en cours.

Le climat évolue à l'échelle mondiale

Le climat de la planète se réchauffe, c'est un fait. Depuis l'ère préindustrielle, la température moyenne mondiale a augmenté d'environ 1,1 °C. Cette évolution est aujourd'hui largement attribuée aux émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines, notamment liées à l'utilisation des énergies fossiles, à l'industrie, aux transports ou encore à l'agriculture.

Peu à peu, ce réchauffement modifie progressivement les équilibres climatiques à l'échelle de la planète. Les scientifiques observent déjà une augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes climatiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les sécheresses ou encore les épisodes de précipitations intenses.

Les connaissances scientifiques sur l'évolution du climat reposent notamment sur les travaux du GIEC, [cf. encadré « Les travaux du GIEC »]. Leurs conclusions sont claires : le réchauffement du climat est sans équivalent depuis plusieurs millénaires et il entraîne déjà des modifications importantes du système climatique, il faut s'y adapter.

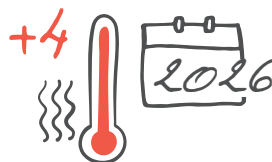
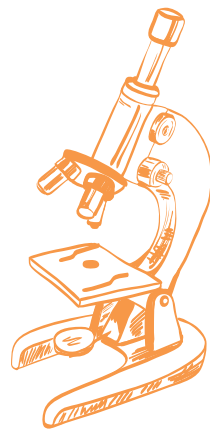
Les travaux du GIEC

Créé en 1988 par les Nations unies, le GIEC (Grouped'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a pour mission d'évaluer l'état des connaissances scientifiques sur le changement climatique. Il ne mène pas directement de recherches, mais analyse et synthétise les résultats de milliers d'études scientifiques publiées dans le monde. Ses rapports constituent aujourd'hui la principale référence scientifique internationale sur le climat.

Les conclusions du GIEC sont claires :

- le réchauffement du climat est sans équivoque,
- il est principalement dû aux activités humaines,
- et ses impacts se manifestent déjà dans toutes les régions du monde.

Ces travaux servent de base aux politiques climatiques mises en œuvre aux niveaux international, national et territorial.



Climat



Météo

Quelle différence ?

Il est important de distinguer météo et climat, deux notions souvent confondues.

La météo correspond aux conditions atmosphériques observées à court terme : température, pluie, vent ou ensoleillement. Elle décrit ce qu'il se passe au quotidien, sur quelques heures ou quelques jours.

Le climat, lui, s'inscrit dans la durée. Il correspond aux conditions météorologiques moyennes observées sur plusieurs décennies. C'est cette vision de long terme qui permet d'identifier les grandes tendances et les évolutions du système climatique.

Comprendre cette différence est essentiel pour analyser les évolutions climatiques et anticiper leurs impacts sur les territoires.

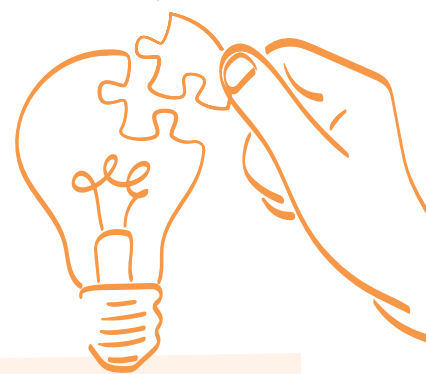
A retenir

Le climat correspond aux tendances météorologiques observées sur le long terme. Il évolue progressivement et durablement.

Aujourd'hui, ces évolutions sont largement influencées par les activités humaines, entraînant des modifications durables du fonctionnement du système climatique.

L'ADAPTATION :

un enjeu des politiques publiques



Des politiques climatiques

qui se structurent à l'échelle nationale

Face aux constats scientifiques sur l'évolution du climat et à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, l'adaptation au changement climatique s'impose progressivement comme un enjeu majeur des politiques publiques.

Au niveau national, ces engagements se traduisent par la mise en place de stratégies et de plans d'action visant à préparer les territoires aux évolutions climatiques. En France, le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) constitue le cadre de référence pour anticiper les impacts du réchauffement et adapter progressivement les politiques publiques.

La troisième version de ce plan, le PNACC-3, repose notamment sur une Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), qui envisage une hausse moyenne des températures pouvant atteindre +4 °C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle.

Cette trajectoire constitue désormais un cadre de référence pour l'action publique. Elle a vocation à être prise en compte dans l'élaboration et la révision des politiques publiques nationales et territoriales, en particulier dans les documents de planification et les stratégies d'aménagement. Elle s'impose progressivement comme un référentiel commun pour anticiper les conditions climatiques futures.

Pour les collectivités territoriales, ces orientations se traduisent notamment par :

- la prise en compte des scénarios climatiques futurs dans les documents de planification, notamment les SCoT, PCAET et les PLUi ;
- l'adaptation des projets d'aménagement (formes urbaines, place du végétal, gestion des eaux pluviales) aux conditions climatiques à venir ;
- la prise en compte des risques climatiques dans la conception et la localisation des projets (chaleur, inondation, retrait-gonflement des argiles, incendies) ;
- l'adaptation des bâtiments et des équipements publics, notamment en matière de confort d'été et de résistance aux événements extrêmes ;
- l'évolution des pratiques de gestion des espaces publics et des ressources, en particulier la gestion de l'eau et des espaces végétalisés.

L'objectif est d'intégrer dès aujourd'hui les conditions climatiques futures dans les décisions d'aménagement et de gestion du territoire.

Atténuation et adaptation :

deux piliers de l'action climatique

Face au changement climatique, l'action publique repose sur deux approches complémentaires : l'atténuation et l'adaptation.

L'atténuation vise à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les capacités de stockage du carbone. Elle agit donc sur les causes du réchauffement climatique, en cherchant à réduire la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'adaptation, quant à elle, consiste à faire évoluer les pratiques, les aménagements et les organisations afin de faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique. Elle vise à réduire la vulnérabilité des territoires, à limiter les dommages potentiels et, lorsque cela est possible, à tirer parti de certaines opportunités, par exemple en améliorant le confort de vie dans les espaces urbains, en renforçant la biodiversité ou en développant des formes d'aménagement plus résilientes.

Ces deux approches sont indissociables. Même dans un scénario de réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique est déjà engagé en raison de l'inertie du système climatique. Les territoires doivent donc simultanément réduire leurs émissions et adapter leurs politiques publiques aux évolutions climatiques.

L'enjeu pour les politiques climatiques est ainsi d'articuler ces deux dimensions afin de construire des trajectoires de transition compatibles avec les objectifs de limitation du réchauffement et adaptées aux capacités des territoires à faire face à ses effets.

LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

face au défi de l'adaptation

Une réflexion engagée dans le cadre du Plan Climat

La Vallée de l'Ariège s'est engagée depuis 2019 dans une politique de transition énergétique et climatique à travers son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document stratégique constitue le cadre d'action des collectivités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et accompagner la transition énergétique du territoire.

Les actions engagées dans le cadre du Plan Climat ont, dans un premier temps, principalement porté sur les enjeux d'atténuation du changement climatique, avec la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la décarbonation de la mobilité, du développement des énergies renouvelables ou encore de la maîtrise des consommations énergétiques.

Si ces actions demeurent essentielles, la mise en œuvre du Plan Climat a également mis en évidence la nécessité de prendre en compte les impacts locaux du changement climatique.

Évolution de la ressource en eau, augmentation des canicules, vulnérabilité des milieux naturels, exposition de certaines activités économiques ou encore adaptation de l'aménagement du territoire : ces enjeux apparaissent désormais comme des questions majeures pour l'avenir du territoire.

Un travail territorial et partenarial

La réalisation du diagnostic s'est appuyée sur un travail associant élus, techniciens et partenaires du territoire.

Plusieurs ateliers territoriaux ont été organisés afin de :

- partager les connaissances sur les évolutions climatiques ;
- croiser les expertises entre acteurs du territoire ;
- identifier collectivement les principaux enjeux d'adaptation.

Cette démarche participative permet de construire une vision partagée des vulnérabilités du territoire et de nourrir la réflexion sur les futures actions d'adaptation.

Le diagnostic repose sur l'analyse croisée de trois composantes :

- les aléas climatiques, c'est-à-dire les évolutions du climat et les phénomènes associés (hausse des températures, sécheresses, évolution des précipitations, événements extrêmes) ;
- la sensibilité du territoire, qui correspond aux éléments susceptibles d'être affectés (ressource en eau, milieux naturels, agriculture, infrastructures, activités économiques...) ;
- les capacités d'adaptation, c'est-à-dire la capacité des acteurs du territoire à anticiper, s'organiser et mettre en œuvre des actions pour faire face à ces évolutions.

Cette méthode accompagne les collectivités dans l'intégration progressive de l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques publiques.

Cette analyse permet d'identifier les principales vulnérabilités du territoire et constitue une étape essentielle pour construire un plan d'action adapté aux spécificités locales.

Ces travaux viendront alimenter la future révision du Plan Climat, afin de définir des actions concrètes en matière d'adaptation, en cohérence avec les compétences des collectivités.



Mieux comprendre les vulnérabilités du territoire

Pour mieux comprendre les vulnérabilités du territoire, anticiper les évolutions climatiques et accompagner les collectivités dans leurs actions, le syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège a réalisé un diagnostic des vulnérabilités climatiques.

Ce travail s'inscrit dans la démarche TACCT – Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires, développée par l'ADEME.

UN CHANGEMENT CLIMATIQUE

déjà observable sur la Vallée de l'Ariège

Le climat évolue déjà sur le territoire

Comme ailleurs en France, la Vallée de l'Ariège est déjà confrontée aux effets du changement climatique. Les observations réalisées au cours des dernières décennies montrent une évolution progressive des conditions climatiques, marquée notamment par une hausse des températures et ses conséquences sur le territoire.

Les analyses issues des données climatiques locales mettent en évidence une augmentation des températures moyennes, ainsi qu'une évolution de certains indicateurs climatiques, tels que la fréquence des journées chaudes ou la diminution des jours de gel. Ces évolutions, cohérentes avec les tendances observées à l'échelle nationale et européenne, confirment que le changement climatique constitue une réalité déjà observable à l'échelle locale.

Des indicateurs climatiques en évolution

L'analyse des données climatiques met en évidence plusieurs tendances significatives :

- une hausse progressive des températures moyennes ;
- une augmentation du nombre de journées chaudes ;
- une diminution du nombre de jours de gel ;
- une intensification des périodes de sécheresse ;
- une évolution de la ressource en eau, marquée par des débits estivaux en baisse ;
- des conditions de plus en plus favorables au risque incendie ;
- une augmentation de l'exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles.



Température :

+2,1 °C

en moyenne en 70 ans



Jours de gel :

-12 jours de gel
depuis 1960



Risque incendie

= conditions

plus favorables



Retrait-gonflement des argiles (RGA) :

augmentation de l'exposition du territoire



Journées chaudes :

+18 jours par an

avec une température supérieure à 25 °C en 70 ans



Ressource en eau

= débits estivaux en baisse



Sècheresse : a doublé

sur la période 1960 à 2022 :
superficie du territoire en conditions de sécheresse



CES ÉVOLUTIONS TÉMOIGNENT

d'un réchauffement du climat qui se manifeste déjà sur le territoire et qui va se poursuivre et s'accroître dans les décennies à venir.



DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES *qui vont s'accentuer*

Des projections climatiques pour anticiper le climat futur

Les observations climatiques montrent que le climat évolue déjà sur le territoire. Les projections climatiques permettent d'aller plus loin en anticipant les évolutions possibles du climat au cours des prochaines décennies.

Pour la Vallée de l'Ariège, ces projections ont été réalisées à partir des simulations issues de « DRIAS – Les futurs du climat », portail national de référence qui met à disposition des données climatiques issues de modèles scientifiques.

Ces simulations permettent d'estimer l'évolution de plusieurs indicateurs climatiques selon différents niveaux de réchauffement mondial, en comparant les conditions climatiques actuelles avec celles qui pourraient être observées dans un monde plus chaud.

Elles permettent ainsi d'illustrer les transformations possibles du climat à l'horizon 2030, 2050 et 2100.

Comment lire cette infographie ?

Cette figure présente l'évolution possible de plusieurs indicateurs climatiques pour la Vallée de l'Ariège selon différents niveaux de réchauffement climatique mondial :

- un monde à +1,5 °C de réchauffement ;
- un monde à +2 °C ;
- un monde à +3 °C.

Plus le niveau de réchauffement est élevé, plus les évolutions climatiques observées aujourd'hui s'intensifient et leurs impacts deviennent importants pour le territoire.



Les évolutions moyennes du climat

pour la Vallée de l'Ariège

Source :
projections climatiques

DRIAS – Les futurs du climat, traitement issu du diagnostic de vulnérabilité de la Vallée de l'Ariège.



Températures moyennes



Cumul de précipitations

	Climat de référence (1976-2005)	Un monde à +1,5°C en 2030	Un monde à +2°C en 2050	Un monde à +3°C en 2100
Année	11°C	12,4°C	13,1°C	14,4°C
été	18,4°C	20°C	20,8°C	22,5°C
Hiver	4,2°C	5,6°C	6,1°C	7,2°C
Année	1016 mm	1022 mm	990 mm	920 mm
été	217 mm	200 mm	190 mm	149 mm
Hiver	259 mm	272 mm	269 mm	269 mm
Nombre de jours >35°C	0 jour	3 jours	5 jours	12 jours
Nombre de jours de sécheresse des sols	75 jours	96 jours	110 jours	138 jours
Nombre de jours de sensibilité élevée aux feux de forêt	0 jour	1 jour	3 jours	6 jours
Nombre de jours d'enneigement à haute altitude (hors CC.PAP)	106 jours	69 jours	54 jours	25 jours

Les principales tendances

Les projections montrent notamment :

- une augmentation des températures moyennes sur l'ensemble de l'année ;
- une augmentation du nombre de journées très chaudes ;
- une hausse des périodes de sécheresse des sols ;
- une diminution progressive de l'enneigement en altitude.

Les projections climatiques indiquent que les évolutions déjà observées aujourd'hui pourraient s'accentuer au cours du XXI^e siècle.

COMPRENDRE

la vulnérabilité d'un territoire

Qu'est-ce que la vulnérabilité climatique ?

Face au changement climatique, les territoires ne sont pas tous exposés de la même manière aux impacts climatiques.

Leur niveau de vulnérabilité dépend à la fois :

- de leur exposition aux aléas climatiques (chaleur, sécheresse, inondations, etc.) ;
- des caractéristiques du territoire (milieux naturels, activités, aménagements, population) ;
- et de leur capacité à faire face et à s'adapter à ces évolutions.

La vulnérabilité climatique correspond ainsi à la manière dont un territoire peut être affecté par les effets du changement climatique, en fonction de ces différents facteurs.

L'analyse de la vulnérabilité permet d'identifier les milieux, les activités, les infrastructures mais aussi les populations les plus sensibles aux évolutions climatiques, afin d'orienter les politiques publiques d'adaptation.

Trois éléments pour comprendre la vulnérabilité

L'analyse de la vulnérabilité repose sur l'étude de trois composantes complémentaires :

- Les aléas climatiques : ils correspondent aux phénomènes climatiques susceptibles d'affecter le territoire (vagues de chaleur, sécheresses, précipitations intenses, évolution de l'enneigement...).
- La sensibilité du territoire : elle correspond à la manière dont les milieux naturels, les activités économiques, les infrastructures et les populations peuvent être affectés par ces aléas climatiques.
- Les capacités d'adaptation : elles correspondent aux moyens dont dispose le territoire pour faire face aux impacts du changement climatique, par exemple à travers les politiques publiques, les infrastructures ou les pratiques d'aménagement.



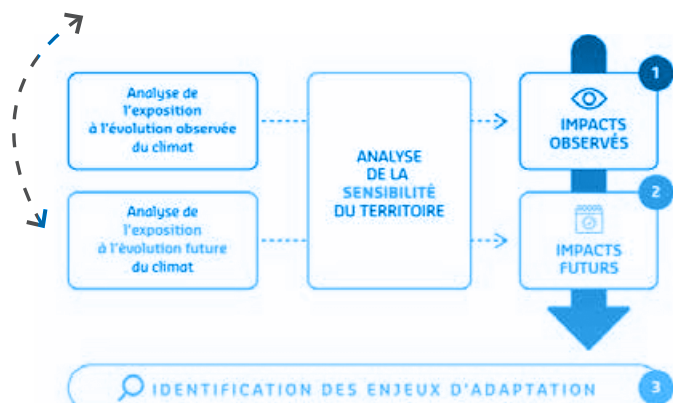
Une méthode pour analyser les vulnérabilités climatiques

Le diagnostic de vulnérabilité du territoire s'appuie sur une méthode d'analyse développée dans la démarche TACCT.

Cette méthode repose sur trois étapes principales :

- repérer l'exposition du territoire au changement climatique, à partir de l'évolution observée et future du climat ;
- croiser cette exposition avec la sensibilité du territoire ;
- identifier les impacts et hiérarchiser les enjeux d'adaptation.

Cette approche permet de mettre en évidence les principaux enjeux d'adaptation pour le territoire.



LA RESSOURCE EN EAU :

un enjeu central

Du massif pyrénéen à la vallée :

*L'importance de l'eau
dans la Vallée
de l'Ariège*



Un territoire façonné par l'eau

La Vallée de l'Ariège s'organise autour de la rivière Ariège et de son réseau d'affluents qui structurent les paysages, les milieux naturels et les implantations humaines. Depuis les zones de montagne jusqu'aux vallées habitées, le fonctionnement du territoire est étroitement lié au cycle de l'eau et au fonctionnement de ses bassins versants.

La ressource en eau joue ainsi un rôle central, à la fois pour l'équilibre des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, mais également pour de nombreuses activités économiques (agriculture, hydroélectricité, tourisme de pleine nature, industrie).

Dans ce contexte, toute évolution du cycle de l'eau liée au changement climatique est susceptible d'avoir des répercussions importantes à l'échelle du territoire.

Un cycle de l'eau sensible aux évolutions climatiques

Le changement climatique modifie progressivement le fonctionnement hydrologique du bassin versant de l'Ariège. L'augmentation des températures entraîne une évapotranspiration plus importante, tandis que les évolutions du régime des précipitations et la diminution de l'enneigement en montagne modifient l'alimentation des cours d'eau.

Ces transformations se traduisent par :

- des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus durables ;
- une diminution des débits des cours d'eau en période estivale ;
- une recharge des nappes incertaine ;
- une plus grande variabilité du régime des cours d'eau.

Ces évolutions affectent directement le fonctionnement des milieux aquatiques et augmentent les tensions sur la ressource en eau.



Le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

La gestion de la ressource en eau sur le territoire s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Le SAGE est un outil de planification qui vise à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en conciliant les différents usages et la préservation des milieux aquatiques.

Le périmètre du SAGE BVPA couvre plusieurs bassins versants pyrénéens et concerne une grande partie du département de l'Ariège ainsi que des territoires voisins. Il regroupe près de 500 communes et plusieurs intercommunalités.

Le SAGE BVPA est actuellement en cours d'élaboration sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation réunissant élus, usagers et représentants de l'État.

Dans un contexte de changement climatique, ces travaux visent notamment à anticiper les tensions sur la ressource en eau et adapter la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Des enjeux multiples pour le territoire

La ressource en eau constitue un enjeu transversal pour la Vallée de l'Ariège, car elle conditionne de nombreux équilibres territoriaux.

Elle concerne notamment :

- l'alimentation en eau potable des populations ;
- le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ;
- les activités agricoles dépendantes de la ressource en eau ;
- plusieurs activités économiques et touristiques liées aux cours d'eau.

Dans un contexte de changement climatique, la gestion durable de la ressource en eau apparaît ainsi comme l'un des enjeux majeurs d'adaptation pour le territoire.

La rivière Ariège, élément structurant du territoire.



DES MILIEUX NATURELS

fragilisés

Des écosystèmes riches mais sensibles aux évolutions climatiques

La Vallée de l'Ariège abrite une grande diversité de milieux naturels : forêts, prairies, zones humides, cours d'eau et milieux de montagne. Ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique du territoire. Ils contribuent notamment à la préservation de la biodiversité, à la régulation du cycle de l'eau et à la qualité des paysages.

Ces milieux naturels sont toutefois particulièrement sensibles aux évolutions climatiques. L'augmentation des températures, les modifications du régime des précipitations ou encore l'intensification des périodes de sécheresse viennent progressivement perturber leur fonctionnement.

Ces évolutions entraînent des transformations des habitats naturels, modifient la répartition de certaines espèces et fragilisent des milieux déjà soumis à des pressions multiples.

Des impacts déjà observés ou attendus

Le diagnostic met notamment en évidence plusieurs évolutions susceptibles d'affecter les milieux naturels du territoire :

- une sensibilité accrue des milieux aquatiques aux périodes de sécheresse ;
- une évolution possible de la répartition de certaines espèces [remontée en altitude de certaines espèces de montagne, déplacement d'espèces vers des zones plus favorables, apparition d'espèces plus thermophiles] ;
- une fragilisation de certains habitats naturels [zones humides en assèchement, prairies naturelles impactées par le manque d'eau, forêts soumises au stress hydrique] ;
- des conditions plus favorables au développement des incendies de forêt.

Dans ce contexte, la préservation et la restauration des milieux naturels constituent des leviers essentiels pour renforcer les résiliences face au changement climatique.

Les zones humides :

Des alliées pour l'adaptation au changement climatique

Les zones humides occupent une place particulière dans les écosystèmes de la Vallée de l'Ariège. Présentes le long des cours d'eau, dans les plaines alluviales ou dans certains milieux de montagne, elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du cycle de l'eau et dans la préservation de la biodiversité.

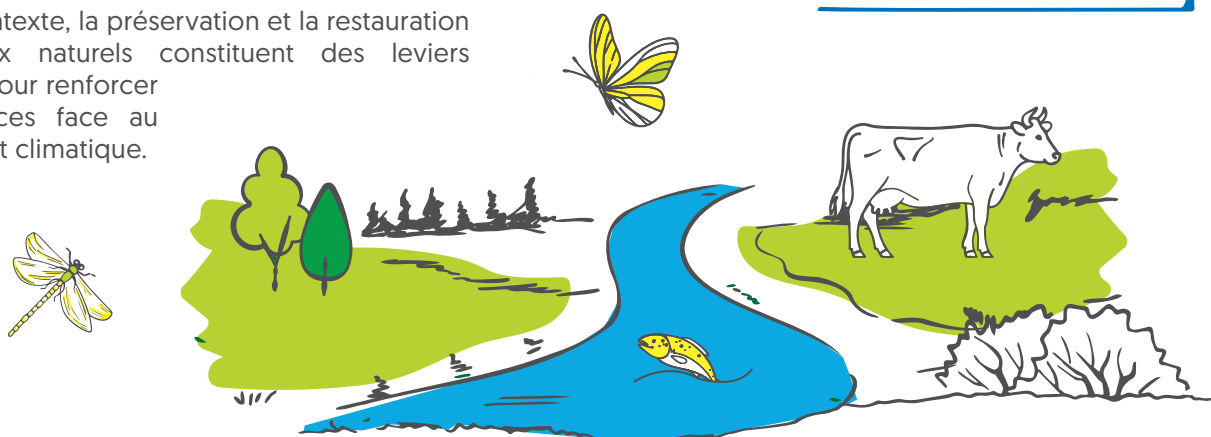
Ces milieux naturels rendent de nombreux services écologiques qui contribuent directement à l'adaptation au changement climatique, quelle que soit leur superficie.

LES ZONES HUMIDES PERMETTENT NOTAMMENT :

- de stocker l'eau en période humide et de la restituer progressivement en période sèche ;
- de limiter les effets des crues en jouant un rôle de zone d'expansion des eaux ;
- de soutenir les débits des cours d'eau en période d'étiage ;
- de favoriser la biodiversité et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Cependant, le bon fonctionnement des zones humides dépend étroitement de leur bassin d'alimentation. Leur préservation ne peut être efficace que si les espaces qui les alimentent en eau sont eux-mêmes protégés et gérés de manière cohérente.

La préservation et la restauration des zones humides, ainsi que de leurs bassins d'alimentation, constituent ainsi un levier important pour renforcer la résilience des territoires face aux évolutions climatiques.



DES ACTIVITÉS humaines exposées

Un territoire et des activités dépendants des conditions climatiques

La Vallée de l'Ariège est un territoire où les activités humaines sont étroitement liées aux conditions climatiques et aux ressources naturelles. L'agriculture, certaines activités économiques, l'aménagement du territoire ou encore le cadre de vie des habitants peuvent être directement influencés par l'évolution du climat.

L'augmentation des températures, les épisodes de sécheresse plus fréquents ou encore l'évolution du régime des précipitations modifient progressivement les conditions dans lesquelles ces activités se développent.

Ces évolutions entraînent des conséquences sur les usages des ressources et les conditions de vie des populations.

Des secteurs particulièrement concernés

Le diagnostic met en évidence quatre domaines dans lesquels les impacts du changement climatique sont susceptibles d'être les plus marqués.

Agriculture et ressources naturelles

L'évolution des conditions climatiques affecte directement les conditions de production agricole. L'augmentation des périodes de sécheresse, l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et des épisodes de chaleur plus intenses viennent fragiliser les systèmes agricoles et les ressources naturelles.

Habitat et cadre de vie

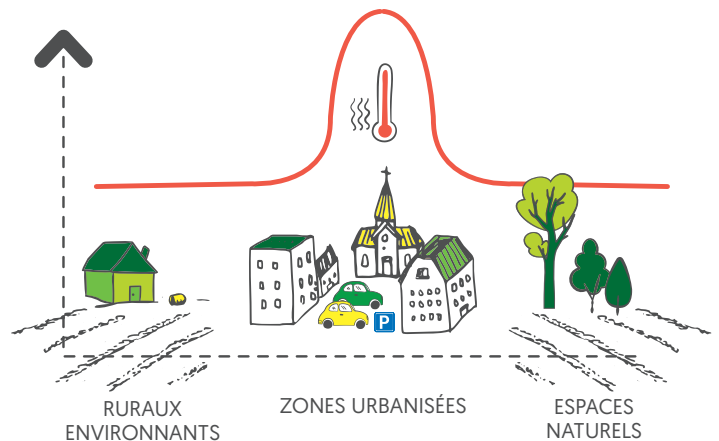
L'augmentation des températures accentue les phénomènes d'inconfort thermique dans les bâtiments, en particulier en période estivale. Elle renforce les besoins d'adaptation de l'habitat et des espaces urbains afin de préserver la qualité de vie des habitants.

Infrastructures et aménagement du territoire

Les infrastructures et certains équipements du territoire sont exposés à l'évolution des aléas climatiques, tels que les épisodes de fortes chaleurs, les mouvements de terrain ou les événements hydrologiques. Ces évolutions peuvent entraîner des dégradations et perturber leur fonctionnement.

Activités économiques et touristiques

Certaines activités économiques et touristiques sont également sensibles aux évolutions climatiques, en particulier celles qui dépendent directement des ressources naturelles ou des conditions climatiques. Ces évolutions peuvent affecter leur pérennité.



LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS :

Un enjeu pour le cadre de vie

Les îlots de chaleur urbains désignent le phénomène par lequel les zones urbanisées enregistrent des températures plus élevées que les espaces naturels ou ruraux environnants. Ce phénomène s'explique notamment par la forte présence de surfaces minérales (bâtiments, routes, parkings), qui absorbent et restituent la chaleur, ainsi que par une moindre présence de végétation.

Lors des épisodes de fortes chaleurs, ces conditions accentuent l'élévation des températures dans les espaces urbanisés et limitent le rafraîchissement nocturne.

Dans un contexte de changement climatique marqué par l'augmentation des vagues de chaleur et des journées chaudes, la limitation de ces phénomènes constitue un enjeu croissant pour le confort thermique et la qualité de vie dans les zones habitées.

Certaines actions d'aménagement contribuent à limiter ces effets, notamment :

- le développement de la végétation en ville ;
- la désimperméabilisation des sols ;
- l'aménagement d'espaces ombragés ;
- l'adaptation de la conception des bâtiments et des espaces publics.

Les îlots de chaleur urbains accentuent les effets des vagues de chaleur dans les zones urbanisées. L'aménagement des espaces urbains constitue donc un levier important d'adaptation.

A retenir

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ

Le changement climatique se traduit par des impacts multiples sur la Vallée de l'Ariège.

Leur nature et leur intensité varient selon les caractéristiques géographiques du territoire, entre zones de montagne, vallées habitées et espaces agricoles.

Centre

Des forêts en évolution

L'augmentation des températures et les périodes de sécheresse modifient les conditions de croissance de certaines essences.

Ces évolutions favorisent le dépérissement et modifient les équilibres des milieux forestiers.

Localisation : zones forestières



Des sols qui se fissurent

Les périodes de sécheresse provoquent des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

Les sols se contractent puis gonflent avec l'humidité, ce qui peut entraîner des fissures dans les bâtiments et endommager certaines infrastructures [routes, canalisations...].

Localisation : zones urbanisées et secteurs argileux



Risques naturels et événements extrêmes

Le changement climatique accentue certains phénomènes météorologiques extrêmes, comme les épisodes de précipitations intenses.

Ces évolutions peuvent renforcer des risques déjà présents sur le territoire, notamment les inondations ou les mouvements de terrain.



Localisation : autour de la rivière l'Ariège, des cours d'eau torrentiels, sur les secteurs pentus.

Nord

Des étés plus chauds

Les températures augmentent progressivement sur le territoire. Les périodes de fortes chaleurs sont plus fréquentes et les journées très chaudes se multiplient.

+2,1 °C en moyenne en 70 ans

+18 jours par an avec des températures supérieures à 25 °C

Localisation : vallées habitées



Des centres-bourgs plus exposés à la chaleur

Dans les zones urbanisées, les bâtiments et les surfaces minérales retiennent la chaleur le jour et la restituent la nuit.

Les températures nocturnes restent ainsi plus élevées, limitant le rafraîchissement des bâtiments. Lors des épisodes de fortes chaleurs, les températures sont plus élevées dans les centres-bourgs que dans les espaces naturels environnants.

Ces phénomènes aggravent les risques pour la santé, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Localisation : centres-bourgs



Moins d'eau dans les rivières en été

Les épisodes de sécheresse et la hausse des températures entraînent une diminution des débits des cours d'eau en période estivale.

Ces évolutions fragilisent les milieux aquatiques et accentuent les tensions entre les différents usages de l'eau.

Localisation : rivière Ariège et principaux cours d'eau



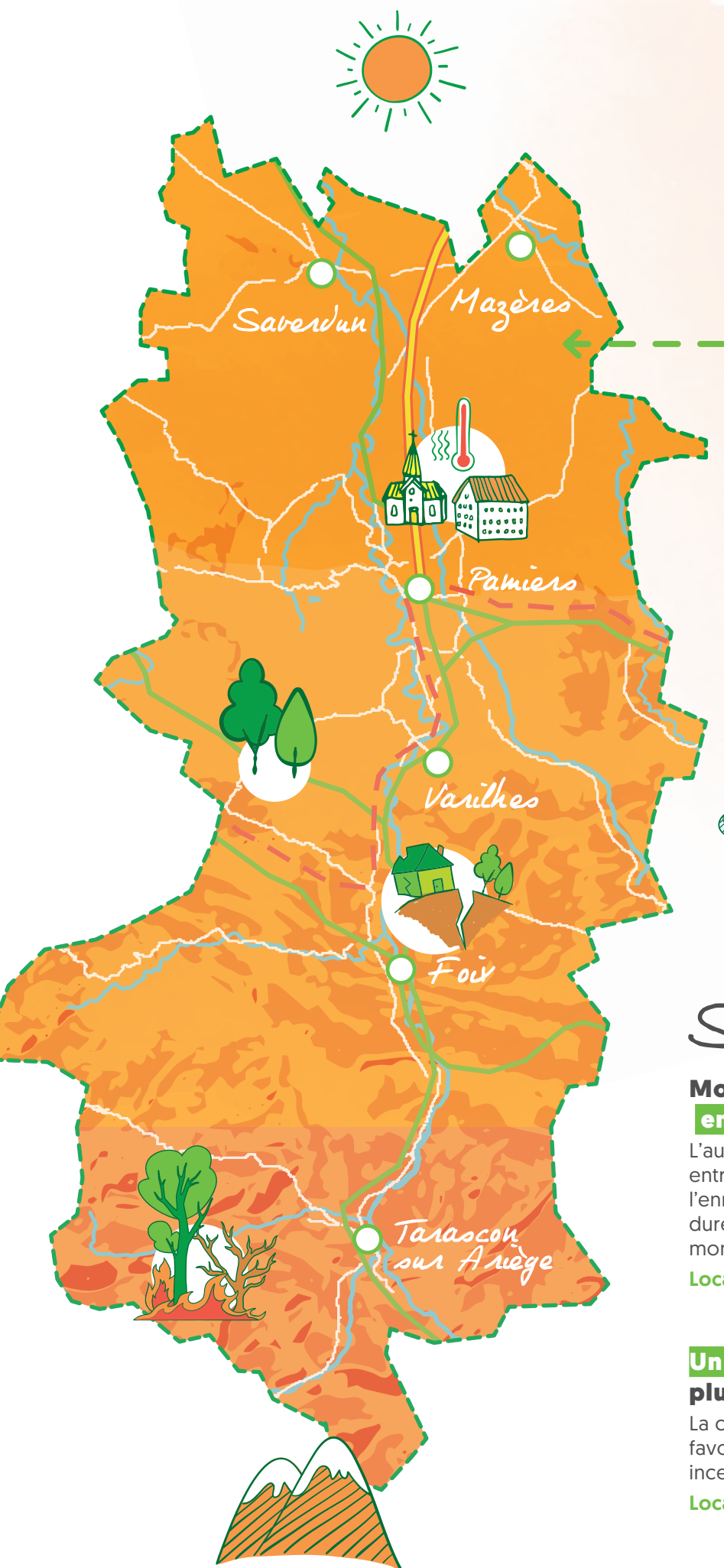
Une agriculture fragilisée

Les périodes de sécheresse plus fréquentes affectent certaines productions agricoles et modifient les conditions de culture.

L'agriculture, très présente sur le territoire, est particulièrement dépendante de la ressource en eau.

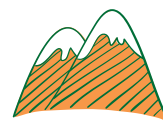
Localisation : zones agricoles





Sud

Moins de neige en montagne



L'augmentation des températures entraîne une diminution progressive de l'enneigement et une réduction de la durée d'enneigement dans les zones de montagne.

Localisation : zones de montagne

Un risque d'incendie plus important



La chaleur et la sécheresse favorisent des conditions propices aux incendies de forêt et de broussailles.

Localisation : massifs forestiers

DES RÉALITÉS CLIMATIQUES

différentes selon les territoires

Un territoire marqué par de forts contrastes

La Vallée de l'Ariège présente une grande diversité de paysages et de situations géographiques, entre zones agricoles de plaine, vallées habitées, piémont et secteurs de montagne. Ces différences d'altitude, de relief et d'occupation des sols influencent la manière dont les effets du changement climatique se manifestent sur le territoire. Les vulnérabilités et les enjeux d'adaptation varient ainsi selon les caractéristiques locales.

Trois intercommunalités, des enjeux présents sur tout le territoire mais d'intensité variable

1. Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées



Situé dans la partie nord du territoire, ce secteur est marqué par la présence d'espaces agricoles et de zones de plaine. Il concentre également une part importante de la population du territoire.

Les enjeux climatiques concernent notamment :

- les épisodes de sécheresse pouvant affecter les productions agricoles et les cultures ;
- la disponibilité de la ressource en eau en période estivale ;
- la sensibilité des sols argileux au phénomène de retrait-gonflement ;
- les phénomènes de chaleur et d'îlots de chaleur dans les espaces urbanisés, liés à la concentration de population.

2. Communauté d'agglomération Foix-Varilhes



Situé au cœur de la Vallée de l'Ariège, ce territoire présente des caractéristiques intermédiaires, avec une diversité de situations entre espaces urbanisés, zones d'activités, milieux naturels et forestiers.

Les enjeux climatiques concernent notamment :

- les phénomènes de chaleur dans les centres-bourgs ;
- l'adaptation de l'habitat, des espaces publics et des activités aux évolutions climatiques ;
- la sensibilité des milieux naturels et forestiers aux épisodes de sécheresse ;
- les tensions sur la ressource en eau.



Trois territoires, trois réalités face au changement climatique

3. Communauté de communes du Pays de Tarascon

Situé au sud du territoire, ce secteur est marqué par la présence de milieux naturels, de zones de montagne et d'activités liées à ces espaces comme les estives.

Les enjeux climatiques concernent notamment :

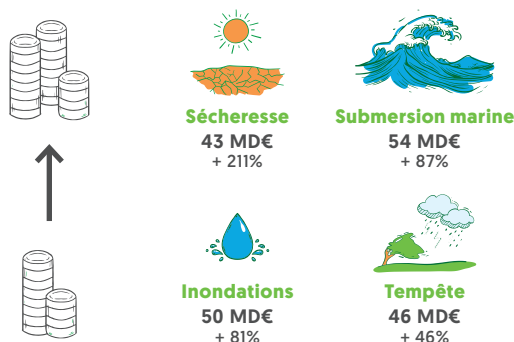
- la sensibilité des milieux naturels et forestiers aux sécheresses ;
- le dépérissement de certaines essences forestières ;
- un risque accru d'incendies de forêt ;
- l'évolution de l'enneigement en montagne ;
- les impacts sur les activités économiques dépendent des conditions climatiques et de la ressource en eau.

Les impacts du changement climatique varient selon les caractéristiques géographiques et les usages du territoire.

DES RISQUES NATURELS

amplifiés par le changement climatique

Les dégâts cumulés causés par les aléas naturels atteindraient **143 milliards d'euros d'ici 2050**, soit une hausse de **93%** par rapport à la période équivalente passée (1989-2019)*



* Source : France Assureurs, Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050

ANTICIPER LES CRISES :

le rôle des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

La multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses) renforcent l'importance de la gestion de crise à l'échelle locale.

Dans ce contexte, le maire joue un rôle central dans l'anticipation et la gestion des situations d'urgence. Il est notamment responsable :

- de l'information préventive des populations ;
- de l'organisation des secours à l'échelle communale ;
- de la protection des personnes vulnérables ;
- de la continuité des services essentiels.

Le PCS constitue l'outil opérationnel de cette organisation. Il permet de préparer la commune à la gestion d'un événement majeur en définissant :

- les modalités d'alerte de la population ;
- l'organisation de la cellule de crise ;
- la coordination des acteurs mobilisés en cas d'événement grave.

À l'échelle du SCoT de la Vallée de l'Ariège :

- 65 communes disposent d'un PCS sur 97 communes,
- mais moins de 19 PCS sont aujourd'hui actualisés.

Ce niveau de couverture et d'actualisation constitue un enjeu structurant pour la capacité du territoire à faire face à des événements dont la fréquence et l'intensité évoluent dans un contexte de changement climatique.



A retenir

Anticiper les risques : un enjeu financier pour les territoires

Les aléas naturels représentent déjà une source importante de dommages pour les territoires. Inondations, tempêtes, sécheresses ou mouvements de terrain provoquent chaque année des dégâts importants pour les habitants, les infrastructures et les activités économiques.

Dans un contexte de changement climatique, l'intensification de certains phénomènes météorologiques accentuent ces impacts.

Les projections réalisées à l'échelle nationale montrent ainsi que le coût des catastrophes naturelles pourrait fortement augmenter dans les prochaines décennies.

Des risques déjà bien présents dans la Vallée de l'Ariège

La Vallée de l'Ariège est elle aussi exposée à plusieurs aléas naturels liés à ses caractéristiques géographiques et hydrologiques.

Le territoire est notamment concerné par :

• Les inondations

La présence de l'Ariège et de ses affluents exposent certaines zones urbanisées aux crues et aux débordements de cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallée. Les épisodes de fortes précipitations accentuent les phénomènes de ruissellement et augmentent le risque d'inondation.

• Les mouvements de terrain

Dans les secteurs de relief, la combinaison de fortes pentes, de formations géologiques sensibles (terrains argileux, marnes, formations meubles) et d'épisodes de pluie intense favorise les glissements de terrain et les chutes de blocs.

• Le retrait-gonflement des argiles

Les périodes de sécheresse provoquent des phénomènes de retrait et de gonflement des sols argileux, entraînant des fissures dans les bâtiments et des dégradations d'infrastructures. Ces phénomènes font déjà l'objet de dispositifs de prévention et de gestion des risques à l'échelle du territoire, notamment à travers les Plans de Prévention des Risques (PPR), les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT) et les dispositifs d'information préventive des populations.

Dans un contexte de changement climatique, l'intensification des phénomènes météorologiques accentue la fréquence et/ou l'intensité de ces aléas.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

un levier clé pour l'adaptation



Intégrer l'adaptation dans les politiques publiques

Face aux effets du changement climatique, l'adaptation ne peut pas être envisagée comme une politique sectorielle isolée. Pour être efficace et produire des effets rapidement, elle doit, au contraire, être intégrée dans l'ensemble des politiques publiques qui structurent l'aménagement et le développement du territoire. Les choix réalisés aujourd'hui en matière d'urbanisation, de gestion de l'eau, de préservation des milieux naturels ou encore de prévention des risques influencent durablement la capacité d'un territoire à faire face aux évolutions climatiques.

Les documents de planification territoriale jouent ainsi un rôle déterminant pour orienter les décisions d'aménagement et renforcer la résilience des territoires.

Le rôle structurant du SCoT

À l'échelle de la Vallée de l'Ariège, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue l'outil stratégique pour intégrer les enjeux climatiques dans les politiques d'aménagement.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), révisé en 2026, constitue la traduction réglementaire du projet de territoire. À travers ses orientations (OR) et objectifs, il encadre les choix d'aménagement dans un rapport de compatibilité avec les documents locaux et certaines opérations d'aménagement, permettant ainsi de décliner concrètement les enjeux climatiques.

L'adaptation au changement climatique n'y est pas traitée comme une politique isolée, mais intégrée de manière transversale dans plusieurs axes structurants du document.

Parmi les principales orientations :

• Préserver les équilibres écologiques pour renforcer la résilience du territoire

Le SCoT s'appuie sur la trame verte et bleue pour préserver les continuités écologiques et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes dans un contexte de changement climatique.

Axe 1.2 – Protéger la biodiversité à travers le projet de trame verte et bleue

OR 1.2.5 : maintenir et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors ;

OR 1.2.6 : développer les espaces de nature en milieu urbain ;

OR 1.2.7 : appliquer la séquence Éviter – Réduire – Compenser.



Ces orientations contribuent directement à l'adaptation en favorisant le rafraîchissement des espaces urbanisés, la préservation de la biodiversité et la capacité des milieux à s'adapter aux évolutions climatiques.

• Mieux gérer l'eau et les sols face aux évolutions climatiques

Le SCoT intègre des principes forts en matière de gestion de l'eau, en lien avec les enjeux de sécheresse, de ruissellement et d'inondation.

Axe 1.3 – Préserver la ressource en eau

OR 1.3.3 : maîtriser le ruissellement urbain et améliorer la gestion des eaux pluviales.

Cette orientation s'accompagne de principes opérationnels : gestion de l'eau à la parcelle, désimperméabilisation des sols, préservation des haies, ripisylves et bandes tampons. Ces mesures permettent de limiter les effets des sécheresses, de réduire les risques d'inondation et de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols.

• Préserver les paysages et le végétal comme supports d'adaptation

Le végétal constitue un levier central pour l'adaptation, notamment pour améliorer le confort thermique et la qualité du cadre de vie.

Axe 1.5 – Préserver et valoriser le paysage ariégeois

OR 1.5.7 : préserver et valoriser le végétal dans les espaces urbanisés.

Cette orientation encourage le développement de solutions fondées sur la nature (végétalisation, maintien des structures paysagères), contribuant à limiter les effets des fortes chaleurs et à améliorer l'habitabilité des centres-bourgs.

Le savez-vous ?

Le SCoT fixe le cadre, les documents locaux le traduisent à la parcelle.

Les documents d'urbanisme s'organisent selon une hiérarchie complémentaire qui garantit la cohérence des politiques d'aménagement du territoire.

Le SCoT définit les grandes orientations à l'échelle supra territoriale de la Vallée de l'Ariège. Les documents d'urbanisme locaux, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), doivent être compatibles avec le SCoT.

La compatibilité ne signifie pas une reproduction à l'identique, mais l'obligation de ne pas contrarier ses orientations. Elle laisse une marge d'adaptation locale, tout en assurant une cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire.

Ce principe permet d'intégrer concrètement les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement, du niveau stratégique (SCoT) jusqu'aux documents opérationnels (PLU, PLUi).

• Anticiper les risques dans un contexte de changement climatique

Le SCoT intègre explicitement l'adaptation au changement climatique dans les politiques de prévention des risques.

Axe 1.7 – Limiter les impacts des risques, pollutions et nuisances

Objectif : s'adapter aux effets du changement climatique ;

OR 1.7.1 : réduire l'exposition des biens et des personnes ;

OR 1.7.2 : se protéger du risque inondation ;

OR 1.7.3 : pallier la propagation des incendies ;

OR 1.7.4 : prévenir les mouvements de terrain ;

OR 1.7.5 : limiter les dégradations liées au retrait et gonflement des argiles ;

OR 1.7.8 : combattre la prolifération des nuisibles et des espèces allergènes.

Ces orientations traduisent la nécessité d'anticiper l'évolution des aléas (inondations, mouvements de terrain, incendies) et d'adapter les projets d'aménagement pour ne pas aggraver les situations de risque ni augmenter la part de population soumise aux risques.

• Concevoir des projets urbains adaptés aux évolutions climatiques

Le SCoT oriente les formes urbaines vers des modèles plus sobres, qualitatifs et adaptés aux évolutions climatiques.

Axe 2.2 – Composer des projets urbains résilients et conviviaux

OR 2.2.2 : favoriser la densification des espaces urbanisés ;

OR 2.2.4 : densifier les nouveaux secteurs d'habitat ;

OR 2.2.5 : promouvoir des projets porteurs d'aménité urbaine ;

OR 2.2.6 : garantir une structuration urbaine, architecturale et paysagère de qualité des secteurs de projet ;

OR 2.2.7 : garantir une gestion énergétique qualitative des secteurs de projet ;

OR 2.2.8 : garantir les connexions entre mobilités douces et trames viaires ;

OR 2.2.9 : garantir la végétalisation et les liens avec le grand paysage.

Ces orientations traduisent une approche intégrée de l'adaptation, en agissant à la fois sur la forme urbaine, la place du végétal, les mobilités et la prise en compte des risques.

À travers l'ensemble de ces orientations, le SCoT constitue un levier structurant pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques.

En s'imposant aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité, il permet de traduire les enjeux climatiques dans les projets d'aménagement, en tenant compte des spécificités du territoire et des compétences des collectivités.

• L'adaptation au changement climatique, prise en compte dans les bâtiments de la chaîne commerciale

Axe 3.3 - Définir les modalités d'implantation, de création et d'extension des activités commerciales et de logistique

OR 3.3.12 : améliorer l'intégration urbaine et paysagère des grandes surfaces ;

OR 3.3.18 : conditionner l'implantation de nouvelles constructions logistiques commerciales.

Les constructions commerciales de plus de 300 m² de surface de vente et les bâtiments liés à l'ensemble des opérations de la chaîne d'approvisionnement d'un commerce devront se soumettre, entre autres, aux conditions suivantes : désimperméabiliser les espaces dédiés au stationnement et garantir la présence de végétation, notamment arbustive et arborée, sur les surfaces dédiées au stationnement et les espaces non bâtis pour améliorer la qualité paysagère et le confort thermique (lutte contre les îlots de chaleur urbain).

5 GESTES D'ADAPTATION

pour les communes

Face aux effets du changement climatique, les communes disposent de nombreux leviers d'action à leur échelle.

Sans nécessiter de grands projets d'aménagement, certaines actions simples peuvent améliorer le confort de vie des habitants et renforcer la résilience des centres-bourgs face aux fortes chaleurs, aux épisodes de sécheresse ou aux pluies intenses.

Ces actions participent plus largement à maintenir l'habitabilité du territoire, c'est-à-dire la capacité des villes et des villages à offrir un cadre de vie agréable, sain et résilient face aux évolutions climatiques.



Planter des arbres et développer l'ombre

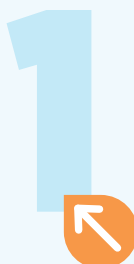
Les arbres jouent un rôle essentiel pour rafraîchir les espaces publics. En apportant de l'ombre et en favorisant l'évapotranspiration, ils permettent de réduire les températures ressenties lors des épisodes de fortes chaleurs. La plantation de nouveaux arbres constitue un levier important, mais la préservation et l'entretien des arbres existants sont tout aussi essentiels. Ces derniers, souvent plus développés, offrent des services écologiques immédiats et particulièrement efficaces.

Dans un contexte de changement climatique, le choix des essences plantées est déterminant. Il est recommandé de privilégier des essences locales, adaptées aux conditions écologiques du territoire et résistantes aux sécheresses.

Les plantations d'arbres et de haies participent également à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration du paysage des centres-bourgs.

Exemples d'actions :

- plantations d'arbres dans les places et les rues
- replantation de haies dans les espaces communaux
- végétalisation des abords d'équipements publics



Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols

Dans les espaces urbanisés, l'imperméabilisation des sols empêche l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol. Cette situation accentue les phénomènes de ruissellement et peut entraîner une saturation rapide des réseaux lors des épisodes de pluie intense.

La désimperméabilisation de certaines surfaces, la création de noues végétalisées ou l'aménagement d'espaces de pleine terre permettent de favoriser l'infiltration de l'eau et de restaurer le fonctionnement naturel du cycle de l'eau.

Introduire davantage de végétation dans les centres-bourgs permet de limiter les effets des îlots de chaleur urbains et d'améliorer la qualité paysagère des communes.

Massifs végétalisés, plantations d'arbustes, jardins publics ou végétalisation des pieds d'arbres permettent d'introduire davantage de nature dans les espaces urbanisés tout en favorisant la biodiversité.

3



Aménager des espaces publics plus confortables

La conception des espaces publics peut contribuer à améliorer le confort thermique des habitants lors des périodes de chaleur.

La création d'espaces ombragés, la présence de végétation, l'utilisation de matériaux adaptés ou encore l'aménagement de zones de fraîcheur permettent de réduire les températures ressenties et de rendre les centres-bourgs plus agréables en période estivale.

Ces aménagements peuvent être intégrés dans les projets de réaménagement des places, des rues ou des équipements publics.

Exemples d'actions :

- rénovation énergétique des bâtiments communaux
- installation de protections solaires
- amélioration du confort d'été dans les écoles et les équipements publics

Préserver les sols naturels et les espaces de nature

Les sols naturels jouent un rôle essentiel dans la régulation du cycle de l'eau et dans l'équilibre des écosystèmes.

Limiter l'artificialisation des sols et préserver les espaces de nature dans les centres-bourgs permet de maintenir des zones d'infiltration de l'eau, de favoriser la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La préservation de ces espaces constitue un levier important pour assurer la résilience du territoire face aux évolutions climatiques.

4



Ces enjeux sont également encadrés par la réglementation nationale visant à limiter l'artificialisation des sols. À l'échelle locale, les documents de planification urbaine participent à cet objectif, notamment :

- le SCoT de la Vallée de l'Ariège
- les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)



5

Désimperméabiliser les cours d'école et les places

De nombreux espaces publics communaux — cours d'école, parkings, places ou abords d'équipements publics — sont aujourd'hui largement imperméabilisés. Ces surfaces minérales accumulent la chaleur en été et empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol.

La désimperméabilisation de ces espaces permet de :

- réduire les effets des îlots de chaleur ;
- favoriser l'infiltration des eaux de pluie ;
- améliorer le confort thermique, notamment dans les cours d'école ;
- introduire davantage de végétation dans les centres-bourgs.

De nombreuses communes engagent aujourd'hui des projets de cours d'école végétalisées ou de places désimperméabilisées, associant plantations, sols perméables et espaces ombragés.



Ces aménagements contribuent à rendre les espaces publics plus agréables, plus résilients et mieux adaptés aux évolutions climatiques.

LE DIAGNOSTIC EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE.

L'adaptation du territoire commence maintenant

Face aux évolutions climatiques, l'adaptation du territoire constitue un enjeu collectif. Les communes, les intercommunalités et l'ensemble des acteurs locaux ont un rôle à jouer pour préserver l'habitabilité de la Vallée de l'Ariège.

Agir dès aujourd'hui pour préparer le territoire de demain

1

Le diagnostic de vulnérabilité constitue une étape essentielle pour mieux comprendre les impacts du changement climatique sur le territoire.

Il ouvre désormais une phase opérationnelle, avec la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation, qui sera intégrée dans la prochaine révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) à partir de 2027.

Cette révision permettra notamment de :

- définir une stratégie d'adaptation partagée à l'échelle du territoire ;
- identifier des actions concrètes pour renforcer la résilience du territoire ;
- accompagner les communes et les acteurs locaux face aux évolutions climatiques.

Les collectivités, les partenaires territoriaux et les acteurs locaux seront associés à cette démarche dans les prochaines étapes de travail.

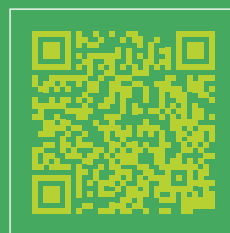


Nos Ressources

2

Le diagnostic de vulnérabilité climatique de la Vallée de l'Ariège est disponible en ligne.

Il peut être consulté sur le site internet du Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège :
> Scannez QR CODE



Notre site met également à disposition plusieurs ressources sur :

- le Plan Climat du territoire
- la démarche d'adaptation au changement climatique
- les études et travaux réalisés par le syndicat de SCoT.

3

Une question ? Un projet dans votre commune ?

Les équipes techniques du Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège se tiennent à la disposition des communes pour répondre à leurs questions relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement du territoire.

Le syndicat peut également, si nécessaire, orienter les communes vers les partenaires et structures les plus à même de les accompagner dans leurs projets (services des intercommunalités, CAUE, Parc naturel régional, syndicats de rivière, etc.).

Marine MONREDON

Animatrice de la démarche d'adaptation
au changement climatique

05.61.69.01.62 | 06.75.28.27.04

pcaet@scot-va.fr

AVEC LE SOUTIEN
TECHNIQUE DE :



AVEC LE SOUTIEN
FINANCIER DE :



BANQUE des
TERRITOIRES



LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

S'ADAPTE

*au changement
climatique*



COOPÉRER
À L'ÉCHELLE
DU TERRITOIRE



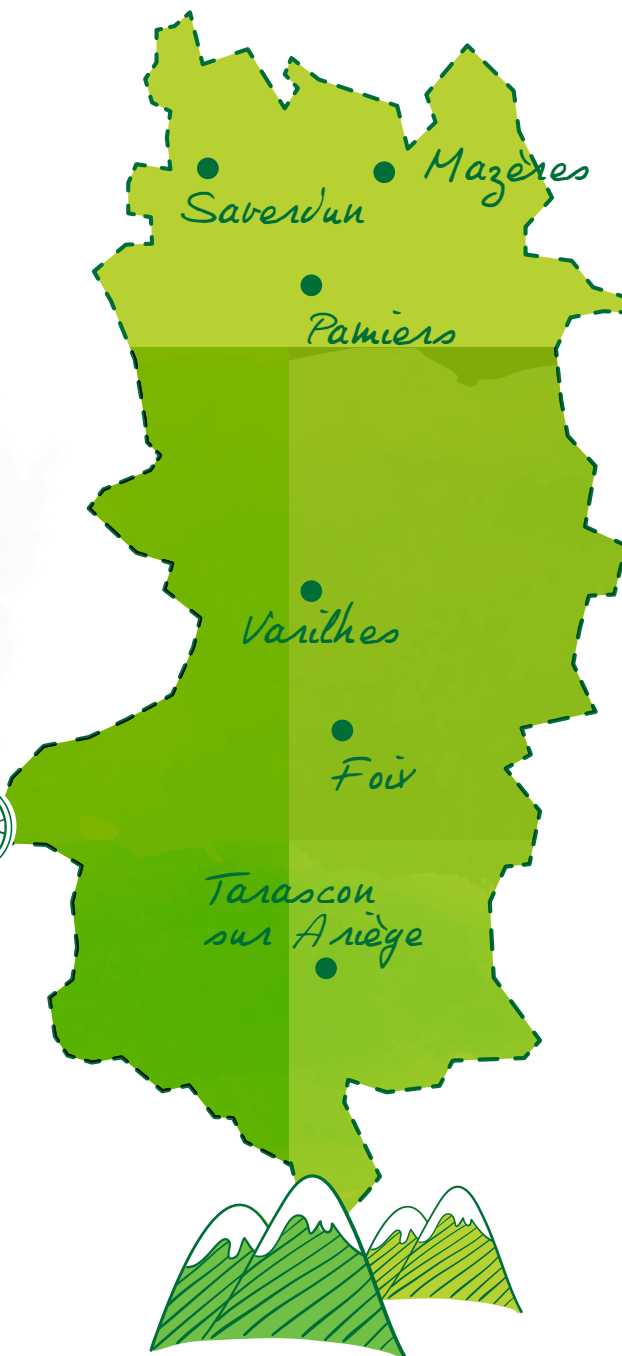
VÉGÉTALISER
NOS ESPACES DE VIE



DÉVELOPPER
DES MOBILITÉS
DURABLES



PRÉSERVER
LA RESSOURCE
EN EAU



PRÉSERVER
LA BIODIVERSITÉ



AMÉNAGER
DES INFRASTRUCTURES
PLUS ADAPTÉES

**Parce que
l'adaptation
se construit
dès aujourd'hui, ce
diagnostic constitue
une première étape
vers un territoire
plus résilient.**



**ET MAINTENANT,
AGISSONS ENSEMBLE.**